GROUPEMENT 83

Comité : 21

REGLEMENT DES COMPETITION

SAISON 2023/2024

INDIVIDUEL DEUXIEME SERIE

Le Comité **Nord-Pas-de-Calais** organise le Championnat Régional **INDIVIDUEL DEUXIEME SERIE** qui attribue le titre de Champion et qualifie les mieux classés pour la finale nationale qui aura lieu du

08/05 au 12/05/2024 à EVIAN

Ce championnat est ouvert à tout joueur « **Deuxième Série** » licencié dans son Comité à jour de sa cotisation 2023-2024.

Passée l'heure de mise en place, l'Article 18 du Fascicule 3 du règlement des compétitions nationales concernant les retards sera appliqué :

Article 18 du fascicule 3 : Retards

A l'heure prévue pour le début de la séance, tous les joueurs doivent être présents.

L'arbitre infligera des pénalités aux retardataires à raison de 0,5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre déclarera forfait le ou les absents et fera jouer le ou les remplaçants prévus qui doit ou doivent arriver à l'heure et être choisi selon les dispositions prévues à l'Article 31 du Fascicule 1.

1. ARTICLE 4 – REGLEMENT DES COMPETITIONS FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage :

Fascicule 1 : Règles communes à toutes épreuves Chapitre 2 - Articles 20 à 40.

Fascicule 3 : Règles « Championnats Individuels par séries » Chapitre 2 Section 1 Articles 1 à 5.

Ces documents seront consultables auprès de l'arbitre de la compétition.

L'interdiction de fumer et de vapoter dans la salle de jeu est totale (règlement des compétitions nationales - Article 39 du Fascicule 1).

Lors de la première séance, le Champion sortant reçoit la position Nord à la table 1. Les positions de départ des autres joueurs sont équilibrées grâce au logiciel d'inscriptions EXTAR.

Pour les séances suivantes, le placement des joueurs est effectué par serpentin de manière à brasser et à équilibrer au mieux les orientations en fonction des résultats de la ou des séances précédentes.

Ces documents sont consultables auprès de l'arbitre.

Règle Sanitaire

Tous les participants doivent être licenciés, ou membres de club, leurs coordonnées (notamment téléphonique et/ou mail) doivent être disponibles en cas de nécessité.

Chaque pratiquant s'engage lors de son inscription :

- à ne pas se présenter s'il présente des signes d'infection *(www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientationmedicale)*
- à prévenir sans délai le club ou comité organisateur s'il présente des signes pendant ou après sa participation.

Le club et/ou le comité s'engagent eux-mêmes à prévenir les autres participants s'ils ont été en présence d'un possible porteur du virus (en respectant son anonymat)

Le port du masque pourrait être est obligatoire à l'intérieur des locaux selon les modalités de la municipalité.

Du gel hydro-alcoolique doit être disponible dès l'entrée des locaux ainsi qu'à proximité des tables de jeu. Les participants doivent utiliser ce gel à chaque changement de position.

Le Pass sanitaire OU un test PCR de moins de 48h sera indispensable (toutes personnes ne présentant pas ces documents ne pourra participer au sélectif)**.**

Le **nombre de joueurs qualifiés** pour la finale nationale a été fixé à **5** par notre Président de Zone.

DEROULEMENT et PARTICIPATION

Le Championnat se déroule en **1 finale de 2 séances** qui se jouera le **10 Février2024 à :**

Ecole Joliot Curie
Rue Henri Barbusse
59553 CUINCY

Tél. du directeur d'épreuve : 06 15 41 04 98

1er séance à 13H00 assis
La 2eme Séance : L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi soit 1h30 après la fin de la 1er séance en tenant compte de la configuration de la salle pour la prise du repas.

Les mains des preneurs seront préparées par l'arbitre, les mains de défense et le chien seront distribués à la table par le preneur.
La cadence est fixée à 10 minutes par donne (jeu et reconstitution).

La mise en place de la première séance sera faite par tirage au sort intégral a l'aide de l'outil « FFT-Insdup 316 ». A l'issue de la 1ère séance, les derniers de chaque ligne au plus bas pourcentage pourront être éliminés.

La mise en place de la deuxième séance de la finale sera faite selon le serpentin.

Participation : **15€ par joueur la première séance, 10 € par joueur la deuxième séance.**

Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve.

Le silence est de règle durant les donnes.

INDICE – COEFFICIENT – PP Finale = **1.80**

Les PP seront attribués en fonction du nombre de participants.

INSCRIPTION

La feuille d'inscription est à retourner obligatoirement à

Mr Stéphane MIONNET
33, rue d'Antin
62550 VALHUON
Ccr5962@yahoo.com

Avant le 4 Février2024.

L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante. Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 24 heures au Président de la commission concernée, la décision sera notifiée à l'intéressé

DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi.

TELEPHONE PORTABLE et Animaux domestiques

Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre leur portable du début et jusqu'à la fin de chaque séance.
Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

En cas de non-respect de ces règles,
Le joueur fautif se verra sanctionné par 5% de pénalités.

Le Directeur d'Epreuve, en accord avec l'arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

Le Directeur d'Epreuve
Stéphane MIONNET

Le Président de Zone
Mathias Bouquillon